

Paris, le 31 août 2006

## Communiqué de Presse

Vivendi se félicite de l'autorisation accordée par le Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, qui va permettre le rapprochement des activités de télévision payante en France de Canal+ et de TPS.

Cette autorisation constitue une étape importante du développement de Groupe Canal+ pour bâtir un grand acteur français de l'audiovisuel qui sera en mesure d'affronter la concurrence des groupes médias étrangers et des opérateurs de télécommunications. Le nouvel ensemble contribuera à dynamiser et à élargir le marché français de la télévision et du cinéma.

Grâce à des investissements renforcés dans des programmes audiovisuels de qualité et exclusifs, les consommateurs bénéficieront d'une offre plus riche, diversifiée et attractive.

La clôture de l'opération devrait intervenir dans le courant du quatrième trimestre 2006.

### **Avertissement Important**

*Vivendi est une société cotée à Euronext Paris SA et la présente présentation contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est fortement conseillé aux investisseurs et aux détenteurs de valeurs mobilières de prendre connaissance de ces documents, disponibles sur les sites de la U.S. Securities and Exchange Commission ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils peuvent également obtenir gratuitement copie des documents auprès de Vivendi. Cette présentation contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*